

LA FRANCOPHONIE AVEC ELLES

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉDITION 2021



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



#LaFrancophonieAvecElles

CONTEXTE

La pandémie de la Covid-19 a entraîné, dans son sillage, une crise socio-économique sans précédent qui a durablement affecté les économies les plus fragiles et les populations les plus vulnérables. En raison des normes sociales et des relations de genre qui s'imposent avec force, partout, ce sont les femmes et les filles qui ont été les plus durement touchées par les impacts de cette crise. Leur accès à l'éducation, à la formation, à la santé, à la prise de décisions et aux opportunités économiques, déjà très limité, a été considérablement restreint. Pourtant, elles sont des actrices centrales du développement et des réponses à la crise. Ce sont elles souvent qui portent, à bout de bras, des familles et des communautés entières.

Face aux besoins pressants des femmes et des filles de l'espace francophone, le Conseil permanent de la Francophonie a décidé, sur proposition de la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie, de créer, en juillet 2020, le Fonds « La Francophonie avec Elles ».



OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

Le Fonds « La Francophonie avec Elles » a pour objectif général de donner aux femmes et aux filles les moyens de se relever dignement de cette crise et d'affronter les suivantes en renforçant leur accès au développement économique, à l'éducation, à la santé, et en les protégeant contre toute forme de violence qui les empêche et les contraint. Ce dispositif de solidarité a vocation à financer des actions de terrain à destination des femmes vulnérables de l'espace francophone, notamment celles qui se trouvent à l'intersection de plusieurs discriminations (jeunes femmes, femmes âgées, femmes migrantes et réfugiées, filles-mères et mères célibataires, femmes vivant avec le VIH-sida, femmes en situation de handicap, etc.).

Les thématiques de la seconde édition du Fonds « La Francophonie avec Elles » sont :

1. Renforcement de l'autonomisation économique et sociale des femmes
 - a. Renforcement des activités génératrices de revenus ;
 - b. Lutte contre les violences ;
 - c. Participation à la vie publique et à la prise de décisions ;
 - d. Accès à la scolarisation et aux formations professionnelles ;
 - e. Accès aux soins et à la santé.
2. Soutien aux femmes qui contribuent au développement durable dans ses dimensions sociales, économiques et environnementales
 - a. Renforcement du rôle des femmes dans l'information et la sensibilisation sur le développement durable ;
 - b. Appui aux actions des femmes en faveur du développement économique, social et environnemental durable.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

La structure candidate et le projet soumis doivent répondre aux critères d'éligibilité suivants :

a. Critères d'éligibilité relatifs à la structure

Pour être éligible, la structure candidate devra remplir les conditions suivantes :

- Être dotée de la personnalité juridique, c'est-à-dire être enregistrée auprès des autorités d'un État ou d'un gouvernement membre de l'OIF. Sont notamment éligibles les organisations de la société civile, les associations, les fondations, les coopératives et groupements, les institutions de microfinances et les entreprises à caractère lucratif limité ;
- Justifier d'au moins deux années d'existence légale et disposer d'un document qui l'atteste ;
- Disposer de capacités financières annuelles supérieures au montant de la subvention sollicitée ;
- Apporter la preuve de la réalisation d'activités effectives dans au moins une des deux thématiques de l'appel à projets 2021.



Chaque organisation ne pourra présenter que trois candidatures au maximum.

Les initiatives peuvent être soumises en consortium. Toutefois, le projet devra être déposé par une seule structure qui répond aux différents critères d'éligibilité. Les projets portés par des structures locales de femmes seront favorisés. Les organisations qui ne sont pas implantées localement sont donc invitées à se positionner en tant que partenaires des projets soumis.

b. Critères d'éligibilité relatifs au projet

Pour être éligible, un projet devra remplir les conditions suivantes :

- Avoir une durée de mise en œuvre comprise entre neuf (9) mois et douze (12) mois et se finir au plus tard le 31 octobre 2022 ;
- Bénéficier aux femmes, notamment à celles se trouvant à l'intersection de plusieurs discriminations (jeunes femmes, femmes âgées, femmes migrantes et réfugiées, filles-mères et mères célibataires, femmes vivant avec le VIH-sida, femmes en situation de handicap, etc.) ;
- Être cohérent avec les orientations stratégiques et géographiques de l'OIF, notamment l'axe 3 de la Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles (SEFH) relatif à l'autonomisation économique ;
- Répondre à au moins une thématique de cet appel et l'un de ses sous-axes, à savoir :
 1. Le renforcement de l'autonomisation économique et sociale des femmes
 - a. Renforcement des activités génératrices de revenus ;
 - b. Lutte contre les violences ;
 - c. Participation des femmes à la vie publique et à la prise de décisions ;
 - d. Accès à la scolarisation et aux formations professionnelles ;
 - e. Accès aux soins et à la santé.

LA FRANCOPHONIE AVEC ELLES
TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'APPEL À PROJETS

2. Le soutien aux femmes qui contribuent au développement durable dans ses dimensions sociales, économiques et environnementales
 - a. Renforcement du rôle des femmes dans l'information et la sensibilisation sur le développement durable ;
 - b. Appui aux actions des femmes en faveur du développement économique, social et environnemental durable.
- Les activités du projet doivent apporter une réponse aux besoins urgents et prioritaires des femmes ou apporter des changements structurels améliorant durablement la situation des femmes ;
 - Constituer une nouveauté pour la structure candidate. Aucune subvention ne sera attribuée à un projet déjà en cours.

Les activités du projet ne doivent pas servir des objectifs de propagande religieuse ou politique.

Les initiatives intégrant, de manière transversale, les enjeux climatiques et/ou numériques seront favorisées.

CALENDRIER DE L'APPEL À PROJETS

Lancement de l'appel à projets	20 mars 2021
Clôture de l'appel	18 mai 2021
Réunion du comité de gestion ¹	23 juillet 2021
Annonce des résultats	Septembre 2021

MODALITÉS DU SOUTIEN PROPOSÉ

Les projets seront soutenus selon deux modalités :

a. Subvention

Les projets bénéficieront d'un financement d'un montant compris entre **5 000 € à 60 000 €**. Le financement apporté par l'OIF ne pourra pas représenter plus de 80 % du budget total du projet soumis. Les 20 % restants devront être apportés par les contributions propres de la structure (la valorisation de l'expertise et le patrimoine matériel pourront être pris en considération) et, éventuellement, par une ou plusieurs autres subventions de source locale, nationale ou internationale.

Le Comité de gestion se réserve le droit de modifier le montant de la subvention accordée.

¹ Le Comité de gestion est composé de quatre personnalités qualifiées nommées par la Secrétaire générale et de la Présidente de la Conférence des OING et Présidé par l'Administrateur de l'OIF et a pour mission de sélectionner les projets lauréats.

b. Appuis conseils et suivi par les Représentations Extérieures de l'OIF

L'OIF dispose de Représentations Extérieures dans toutes les régions de l'espace francophone. Les lauréats de l'appel à projets pourront bénéficier d'appuis-conseils et d'un suivi par la Représentation Extérieure de l'OIF chargée de la couverture de leur État. Ils pourront s'adresser à ces Représentations pour tout renseignement ainsi qu'avec le rôle de la Direction de la Programmation et de l'Évaluation (DPE) dans son ensemble.

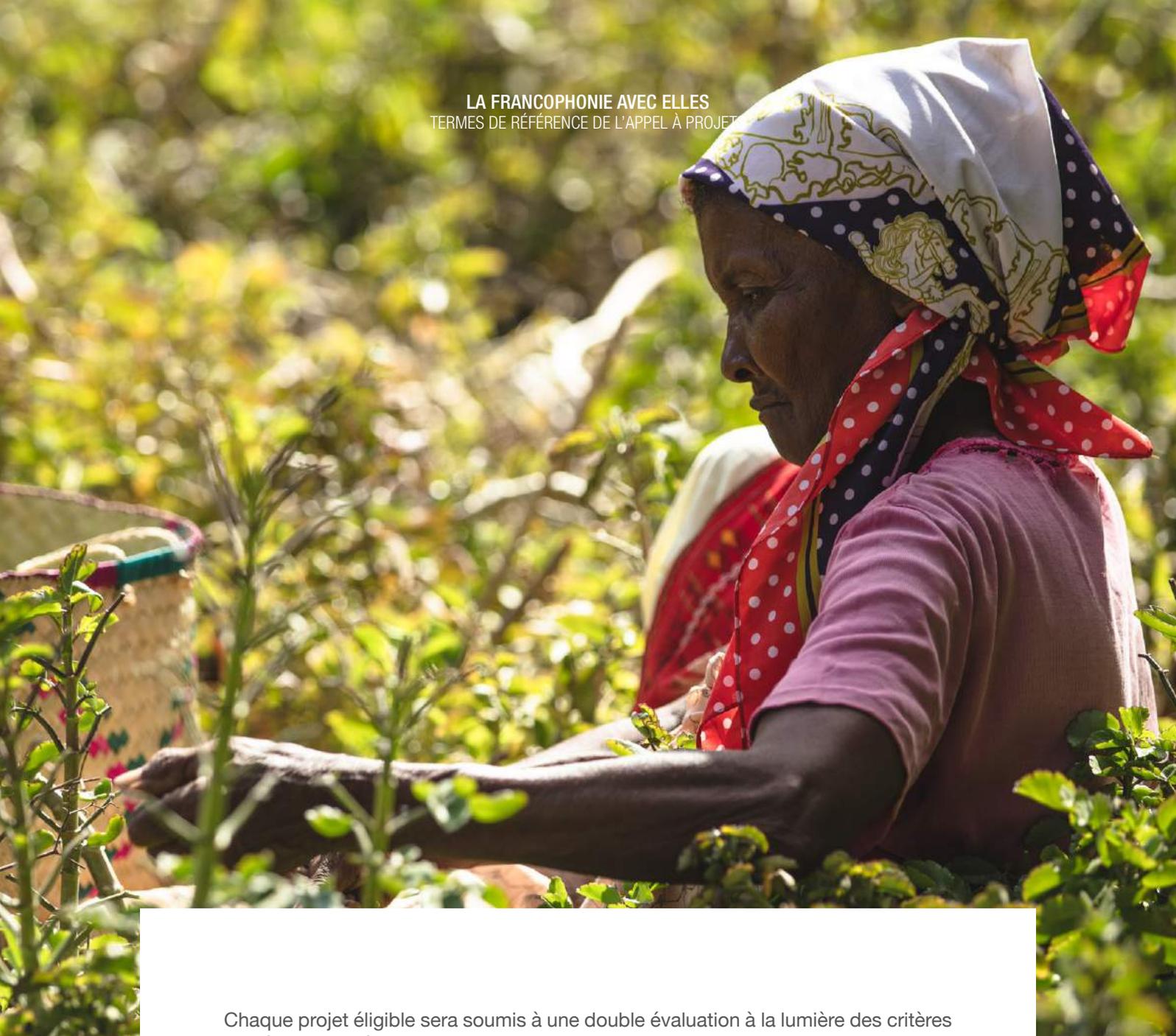
MODALITÉS DE SÉLECTION DU PROJET ET DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le Comité de de gestion retiendra les meilleurs projets en se fondant sur les informations fournies par les organisations candidates.

Les critères d'appréciation de la qualité du projet sont les suivants :

- La pertinence du projet par rapport au contexte local et sa capacité à répondre à un besoin identifié localement, à travers une réponse originale et innovante ;
- L'expertise, expérience et plus-value de la structure porteuse du projet et de ses partenaires au regard des thématiques de l'appel à projets ;
- La complémentarité du projet avec les priorités nationales en terme d'autonomisation des femmes ;
- La mise en place d'actions de renforcement durable des capacités des femmes bénéficiaires;
- La capacité du projet à inclure les femmes les plus vulnérables, notamment les jeunes femmes, les femmes âgées, les femmes migrantes et réfugiées, les filles-mères et mères célibataires, les femmes vivant avec le VIH-sida, les femmes en situation de handicap ;
- La capacité du projet à assurer sa pérennisation indépendamment des soutiens extérieurs.





Chaque projet éligible sera soumis à une double évaluation à la lumière des critères de sélection listés ci-dessus.

Les résultats de cet appel à projets seront publiés sur le site internet de l'OIF **au cours du mois de septembre 2021.**

Seules les structures lauréates seront directement contactées. Des conventions spécifiques seront signées entre ces organisations et l'OIF.

Les décisions du Comité de gestion sur l'attribution de subventions sont définitives et ne sont susceptibles d'aucun recours.

Les lauréats de cet appel à projets devront contacter les autorités compétentes dans leurs États ou gouvernements membres et impérativement faire figurer les logos de l'OIF sur leurs différents supports de communication (site internet, publications, productions audiovisuelles, guide, lettre d'information, kakémonos, etc.). Cette visibilité, incluant une clause de non responsabilité, devra être également assurée à l'occasion des événements publics organisés dans le cadre du projet.

COMMENT CANDIDATER ?

Les candidatures devront être soumises directement en ligne **avant le 18 mai 2021, minuit (heure de Paris)**.

Pour en savoir plus et soumettre un projet, cliquez sur le bouton suivant :

SOUMETTRE UN PROJET

Le dossier devra également être composé de :

- a. Les récépissés d'enregistrement de l'organisation ;
- b. Le dernier rapport financier annuel publié ;
- c. Le dernier rapport d'activités annuel publié ;
- e. Un budget prévisionnel présentant les dépenses et les ressources affectées au projet déposé.

Tout dossier incomplet à la date du **18 mai 2021** sera rejeté.

Les questions peuvent être adressées à l'équipe projet du Fonds « La Francophonie avec Elles » à l'adresse : aap-fff@francophonie.org

**ORGANISATION
INTERNATIONALE
DE LA FRANCOPHONIE**

19-21, avenue Bosquet
75007 Paris, France
T +33 (0)1 44 37 33 00



@OIFrancophonie

www.francophonie.org